DÉCISION DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES

du 24 septembre 2014

portant nomination d'un juge à la Cour de justice

(2014/681/UE, Euratom)

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 19,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment ses articles 253 et 255,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu des articles 5 et 7 du protocole sur le statut de la Cour de justice de l'Union européenne et à la suite de la démission de M. George ARESTIS qui prend effet le 6 octobre 2014, il y a lieu de procéder à la nomination d'un juge à la Cour de justice pour la durée du mandat de M. George ARESTIS restant à courir, soit jusqu'au 6 octobre 2018.

(2) La candidature de M. Constantinos LYCOURGOS a été proposée pour le poste devenant vacant.

(3) Le comité institué par l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne a donné un avis sur l'adéquation de M. Constantinos LYCOURGOS à l'exercice des fonctions de juge de la Cour de justice,

ONT ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Constantinos LYCOURGOS est nommé juge à la Cour de justice pour la période allant du 7 octobre 2014 au 6 octobre 2018.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 24 septembre 2014.

Le président
S. SANNINO